AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1101-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1101

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 précisant le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Octobre 2023 adressé aux Conseillers Municipaux,

Monsieur le Maire invite les membres présents le 23 Octobre 2023 à adopter ce compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 Octobre 2023.

Ne prend pas part au vote, absent à la séance du 23 Octobre 2023 : M. HALILOU

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A1-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A1

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

1– Cimetière

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

1 – Cimetière

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour le cimetière et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour le cimetière, comme suit :

.../...

Libellés	Durées (années)	Tarifs
Renouvellement	10	105,00 €
Concession simple	15	160,00 €
Concession double	15	235,00 €
Concession triple	15	315,00 €
Concession simple	30	285,00 €
Concession double	30	425,00 €
Concession triple	30	565,00 €
Concession simple	50	790,00 €
Concession double	50	1 180,00 €
Concession triple	50	1 575,00 €
Cavurne	15	315,00 €
Cavurne	30	565,00 €
Columbarium	15	235,00 €
Columbarium	30	425,00 €
Concession enfant	15	47,50 €
Concession enfant	30	85,00 €
Plaque commémorative	10	65,00 €
Plaque commémorative	15	75,00 €
Taxe superposition dans une concession	15	31,00 €
Taxe superposition dans une concession	30	55,00 €
Taxe superposition dans une concession	50	155,00 €
Taxe de réunion de corps	-	95,00 €
Taxe de dispersion	-	26,00 €

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A2-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A2

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

2– Bibliothèque

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

2 – Bibliothèque

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour la bibliothèque et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour la bibliothèque, comme suit :

.../...

BIBLIOTHEQUE	
Abonnement :	
. Adultes Ecomméens	11,00 €
. 2ème adulte Ecomméen d'un même foyer	5,50 €
.Adultes hors commune	15,50 €
. 2ème adulte hors commune d'un même foyer	10,60 €
. Commune (groupes et association)	Gratuit
. Hors commune (groupes et associations)	15,50 €
. Enfants de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'ASS et de l' AAH	Gratuit
Impression page Internet (noir et blanc)	0,25 €
Consultation Internet	Gratuit
Réfection des cartes de lecteurs (suite à la perte)	3,00 €
Rachat de livres perdus ou abîmés ou non rendu dans un délai de 60 jours :	
. Livres	Prix réel d'acquisition
. Magazines : forfait	5,30 €
Photocopies (noir et blanc)	
A4	0,35 €
A3	0,50 €

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A3-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A3

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

3 – Droits de place

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

3 – Droits de place

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour les droits de place et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour les droits de place, comme suit :

.../...

DROITS DE PLACE	
Abonnés	
. Abonnés (le m²)	0,13 €
. Minimum de perception abonnés (par mois)	7,90 €
. Tarif mensuel abonnés : nombre de mètres linéaires multiplié par le montant du droit de place multiplié par 52 semaines et divisé par 12 mois	0.56 €
. Coût branchement électrique (par mois)	5,60 €
Non abonnés dont exposants de voitures et voiturettes/l'unité	
. Minimum de perception non abonnés (par marché) pour 2 ml	2,30 €
. ml supplémentaire	1,15 €
.Coût branchement électrique (par marché)	2,30 €
Tarif semi-remorque (ex : camion d'outillage)	64,00 €
Forains de passage : électricité et eau comprises en fonction de la localisation	
. Grand cirque (deux mâts)/jour	110,00 €
. Autos tamponneuses et grands manèges/semaine : forfait	110,00 €
. Petit cirque (un mât)/jour	28,00 €
. Manège/semaine : forfait	58,00 €
. Caution*	335,00 €
Petit théâtre, spectacles itinérants (marionnettes...)	
. Journée	28,00 €
. Caution*	115,00 €
Marché de Noël, Foire à l'Artisanat, autres manifestations	
. Caution*	58,00 €

On entend par tarif semaine, tarif applicable pour une période couvrant 1 à 7 jours.

* La caution couvre les éventuelles heures de nettoyage, de réparation et remise en état du domaine public.

La perception pour les abonnés est faite au trimestre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A4-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A4

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

4 – Photocopies

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

4 – Photocopies

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour les photocopies et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour les photocopies, comme suit :

.../...

Administrés	
Photocopies A4	0,35 €
Photocopies A3	0,55 €
Document Administratif	0,20 €
Document Administratif sur clé USB	gratuit
Associations	
Photocopies A4 et A3 noir et blanc : - Gratuites si l'association fournit le papier. - Si le papier n'est pas fourni, les photocopies ne sont pas faites.	
Photocopies couleur papier fourni par l'association :	
A4	0,20 €
A3	0,30 €
Photocopies couleur papier non fourni par l'association :	
A4	0,25 €
A3	0,40 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A5-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A5

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

5 – Encarts publicitaires pour bulletin municipal

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

5 – Encarts publicitaires pour bulletin municipal

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour les encarts publicitaires et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour les encarts publicitaires, comme suit :

	La parution	
	HT	TTC
1/8 de page	95,83 €	115,00 €
¼ de page	145,83 €	175,00 €
½ de page	241,67 €	290,00 €
Pleine page	387,50 €	465,00 €

Première parution pour les nouveaux commerçants, artisans ou entrepreneurs installant leur activité sur la Commune	HT	TTC
1/8 de page	47,92 €	57,50 €
¼ de page	72,92 €	87,50 €
½ de page	120,83 €	145,00 €
Pleine page	193,75 €	232,50 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ÉCOMMOY
72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A6-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A6

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

6 – Redevances d'occupation du domaine public

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

6 – Redevances d'occupation du domaine public

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour les redevances d'occupation du domaine public et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour les redevances d'occupation du domaine public, comme suit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TERRASSES - ZONES D'EXPOSITION	redevance annuelle	redevance semestrielle
- zone hypercentre (le m²)	16,80 €	8,40 €
- zone centre-ville périphérique (le m²)	11,30 €	5,65 €
- zone périphérie (le m²)	5,70 €	2,85 €

Occupation de la plaine de la salle polyvalente pour animation lucrative :

- Par jour : 200 €
- Caution : 2 000 €

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A7-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A7

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

7 – Taxe d'aménagement

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

7 – Taxe d'aménagement

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour la taxe d'aménagement et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour la taxe d'aménagement, comme suit :

TAXE D'AMENAGEMENT	
Nota : exonération de 30 % pour les locaux à usage industriel et artisanal ainsi que leurs bureaux au titre du 2-3 Exonérations facultatives (article L.331-9 du code de l'urbanisme), à compter du 16 novembre 2016	**3%**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A8-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A8

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

8 – Prise en charge d'animaux errants

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

8 – Prise en charge d'animaux errants

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour la prise en charge des animaux errants et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour la prise en charge des animaux errants, comme suit :

PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS : animaux dangereux, blessés, accidentés ou simplement perdus	
Frais de gestion et de prise en charge (première fois)	53 €
Frais de gestion et de prise en charge (à partir de la 2ème fois)	95 €
Participation pour la nourriture (par jour)	7,50 €
Prestations extérieures (capture et soins) : paiement par le propriétaire de l'animal des frais facturés à la collectivité par l'intervenant	oui

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A9-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A9

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

9 –Tarif horaire pour intervention des agents municipaux

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

9 – Tarif horaire pour intervention des agents municipaux

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour l'intervention des agents municipaux et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour l'intervention des agents municipaux, comme suit :

	HT	TTC
Tarif horaire pour intervention des agents municipaux (heures de ménage, interventions sur voirie, dans bâtiments...)	26,25 €	31,50 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A10-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A10

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

10 –Location de locaux professionnels et logements

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

10 – Location de locaux professionnels et logements

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour la location de locaux professionnels et de logements et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour la location de locaux professionnels et de logements, comme suit :

.../...

MAISON DE SANTE	
Locaux professionnels :	
Prix au m² : 9,50 € - Gratuité d'un an loyer et charges nouveau locataire Revalorisation annuelle des loyers en cours selon l'indice ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires)	
- Charges le m²	5,00 €
Location d'un cabinet de 25 à 30 m² :	
- La journée le m²	1,15 €

LOCAL RUE DU MARQUIS D'EFFIAT	
Une demi-journée	11,50 €

FOYER LOGEMENT	
Bureaux professionnels :	
- Une demi-journée (4h00 de présence)	11,50 €
- Une journée (8h00 de présence)	23,00 €
- Un mois le m²	13,00 €
Augmentation des loyers en cours selon l'indice ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires)	
Logements :	303,12 €
Augmentation des loyers selon l'indice INSEE de référence des loyers	

Le montant des cautions pour les logements et locaux professionnels est fixé à 1 mois de loyer.

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A11-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A11

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

11 –Location de matériel

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

11 - Location de matériel

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour la location de matériel, et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour la location de matériel, comme suit :

.../...

MATERIEL	Plein tarif	Employés et Elus (- 50 %)	Ecomméens (- 20 %)	Asso. Extérieures (- 10 %)	Frais de montage
Barnum (8m x 5m - 40 personnes)	265,00 €	132,50 €	212,50 €	238,50 €	157,50 €
Grand podium homologué, 43,20 m², hauteur variable (30 panneaux de 120 x 120)	333,00 €	166,50 €	266,00 €	299,70 €	157,50 €
Stands (3m x 3m)	41,00 €	20,50 €	32,80 €	36,90 €	21,00 €
Barbecues - caution : 50 €	18,00 €	9,00 €	14,30 €	16,20 €	
Chaises plastiques	1,35 €	0,68 €	1,10 €	1,22 €	
Tables plastiques (2m x 0,80m)	3,90 €	1,95 €	3,10 €	3,51 €	
Tables pieds rabattables	2,70 €	1,35 €	2,20 €	2,43 €	
Tables portes avec tréteaux (2m x 0,72m)	2,70 €	1,35 €	2,20 €	2,43 €	
Tables rondes	4,00 €	2,00 €	3,20 €	3,60 €	
Bancs pour tables pieds rabattables	2,70 €	1,35 €	2,20 €	2,43 €	
Tréteaux	0,70 €	0,35 €	0,55 €	0,63 €	
Barrières	2,20 €				
Grilles d'exposition	1,15 €				

Les tarifs sont à la journée.
Pour les associations écomméennes, (ne pratiquant pas d'activité commerciale) la Communauté de Communes, le Comice, les Collectivités partenaires (lorsqu'il y a réciprocité), le matériel est prêté et non loué, selon disponibilité.
Pour les locations le Week-end, une majoration de 30% sera appliquée car il n'est pas possible de restituer le matériel le dimanche.

Pour toutes les locations et tous les prêts de matériel, les cautions ci-dessous seront demandées :
- 200 € pour le petit matériel (barbecue, chaise, table, banc, tréteaux, friteuse électrique, plancha à gaz)
- 1 000 € pour le gros matériel (barnum, podium, stand, WC, estrade, buvette)

En cas de vol ou de dégradations, les frais de remise en état ou de remplacement seront facturés à celui qui aura réservé le matériel.

Pour tout matériel, la livraison est possible uniquement sur Ecommoy et coûtera 30 € (livraison et récupération).
Réservation au minimum une semaine avant la date de location.
Le matériel est mis gratuitement à disposition des associations extérieures dans le cadre d'un partenariat d'organisation de

Matériel mis à disposition des associations Ecomméennes, à titre gratuit, sous réserve du versement de la caution et de la prise en charge obligatoire par l'utilisateur, de la vidange des WC chimiques :

- 1 WC chimique PMR
- 1 WC chimique ordinaire
- 1 estrade de 10 m²
- 1 buvette démontable
- 1 friteuse électrique triphasée 2 x 10 l
- 1 plancha à gaz de 800 x 600

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A12-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A12

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

12 –Location de la salle Pierre Richefeu

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

12 – Location de la salle Pierre Richefeu

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour la location de la salle Pierre RICHEFEU, et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour la location de la salle Pierre Richefeu, comme suit :

.../...

SALLE PIERRE RICHEFEU	HT	TTC
Location de la salle		
½ journée : 8h – 12h ou 14h – 19h	80,83 €	97,00 €
Journée : 8h – 19h	135,00 €	162,00 €
Soirée : 20h – minuit	106,67 €	128,00 €
Location du matériel : Sonorisation OU Projecteur pour PC		
½ journée : 8h – 12h ou 14h – 19h	17,50 €	21,00 €
Journée : 8h – 19h	26,25 €	31,50 €
Soirée : 20h – minuit	17,50 €	21,00 €
Location du matériel : Sonorisation ET Projecteur pour PC		
½ journée : 8h – 12h ou 14h – 19h	26,25 €	31,50 €
Journée : 8h – 19h	35,00 €	42,00 €
Soirée : 20h – minuit	26,25 €	31,50 €
Caution matériel	780,00 €	
Caution salle	250,00 €	
Associations écomméennes ne disposant pas de locaux permanents. Le caractère écomméen de l'association ne dépend pas uniquement du siège social mais de l'activité spécifique à la commune. Conformément à l'article L 2144-3 du CGCT, la gratuité de la salle est accordée pour les informations syndicales et politiques.	Gratuit	

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A13-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A13

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☏ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

B – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

13 –Location de la salle « Les quatre vents »

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

13 – Location de la salle « Les quatre vents »

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour la location de la salle « Les quatre vents », et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour la location de la salle « Les quatre vents », comme suit :

.../...

Manifestation	GRANDE SALLE				PETITE SALLE				CUISINE			
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
	Commune		hors commune		Commune		hors commune		Commune		hors commune	
1 repas	875,00 €	1 050,00 €	1 837,50 €	2 205,00 €	354,17 €	425,00 €	743,75 €	892,50 €	129,17 €	155,00 €	271,25 €	325,50 €
2 repas	1 145,83 €	1 375,00 €	2 406,25 €	2 887,50 €	462,50 €	555,00 €	971,25 €	1 165,50 €	175,00 €	210,00 €	367,50 €	441,00 €
Assemblée Générale	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Bal matinée (Thé dansant)	329,17 €	395,00 €	691,25 €	829,50 €	137,50 €	165,00 €	288,75 €	346,50 €	44,17 €	53,00 €	92,75 €	111,30 €
Cartes	258,33 €	310,00 €	542,50 €	651,00 €	108,33 €	130,00 €	227,50 €	273,00 €	34,17 €	41,00 €	71,75 €	86,10 €
Exposition	187,50 €	225,00 €	393,75 €	472,50 €	83,33 €	100,00 €	175,00 €	210,00 €	21,67 €	26,00 €	45,50 €	54,60 €
Loto	600,00 €	720,00 €	1 260,00 €	1 512,00 €	245,83 €	295,00 €	516,25 €	619,50 €	87,50 €	105,00 €	183,75 €	220,50 €
Particulier	393,75 €	472,50 €	826,88 €	992,25 €	162,50 €	195,00 €	341,25 €	409,50 €	55,00 €	66,00 €	115,50 €	138,60 €
repas entreprise (CE)	600,00 €	720,00 €	1 260,00 €	1 512,00 €	245,83 €	295,00 €	516,25 €	619,50 €	87,50 €	105,00 €	183,75 €	220,50 €
Réunion/séminaire/salon	393,75 €	472,50 €	826,88 €	992,25 €	162,50 €	195,00 €	341,25 €	409,50 €	55,00 €	66,00 €	115,50 €	138,60 €
Réveillon	1 145,83 €	1 375,00 €	2 406,25 €	2 887,50 €	454,17 €	545,00 €	953,75 €	1 144,50 €	171,67 €	206,00 €	360,50 €	432,60 €
Spectacle / repas	600,00 €	720,00 €	1 260,00 €	1 512,00 €	245,83 €	295,00 €	516,25 €	619,50 €	87,50 €	105,00 €	183,75 €	220,50 €
Spectacle gratuit	393,75 €	472,50 €	826,88 €	992,25 €	154,17 €	185,00 €	323,75 €	388,50 €	55,00 €	66,00 €	115,50 €	138,60 €
Vin d'honneur	187,50 €	225,00 €	393,75 €	472,50 €	79,17 €	95,00 €	166,25 €	199,50 €	21,67 €	26,00 €	45,50 €	54,60 €

Lendemain -30%

Micro Caution : 100 €

	HT	TTC	Caution
Percolateur	11,25 €	13,50 €	300 €

Vaisselle : Forfait/ personne	HT	TTC
Repas	1,33 €	1,60 €
Vin d'honneur	0,58 €	0,70 €
Thé/café (hors repas)	0,58 €	0,70 €
Set de service	3,08 €	3,70 €

Ménage	HT	TTC
de l'heure, nombre d'heures selon état des lieux, qui devra prévoir la définition des heures	23,33 €	28,00 €

Installation et rangement	HT	TTC
jusqu'à 200 personnes	195,83 €	235,00 €
jusqu'à 500 personnes	389,58 €	467,50 €

Associations locales
1ère MANIFESTATION -50%
2ème à 4ème MANIFESTATION -30%

Caution	Grande salle	Petite salle
Association	500,00 €	250,00 €
Autres	2 000,00 €	1 000,00 €

Forfait participation énergétique pour les cas dérogatoires	HT	TTC
Petite salle	35,00 €	42,00 €
Grande salle	70,00 €	84,00 €

Composition du couvert :

Repas : 3 verres maximum, 3 assiettes maximum, 1 tasse et 1 sous-tasse, 2 fourchettes, 2 couteaux, 1 grande cuillère, 1 petite cuillère
Thé / café : 1 tasse, 1 sous-tasse, 1 petite cuillère et un plateau pour 6 personnes

Vin d'honneur : 1 verre par personne et 1 assiette pour 5 personnes
Composition du set de service :
1 broc, 1 corbeille à pain, 1 plat, 1 saladier, 1 saucière, 1 plateau

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A13-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A13

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A14-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A14

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

14 – Cas dérogatoires aux tarifs de la salle « Les quatre vents »

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

14 – Cas dérogatoires aux tarifs de la salle « Les quatre vents »

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions 2024 pour les cas dérogatoires aux tarifs de location de la salle « Les quatre vents », et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour les cas dérogatoires aux tarifs de location de la salle « Les quatre vents », comme suit :

/

.../...

ASSOCIATIONS / SERVICE PUBLIC	GRATUITE TOTALE	GRATUITE (hors frais fixe)
1. PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS MUNICIPAUX EN FONCTION 50% de remise sur les salles ; frais fixes en totalité		
2. ASSOCIATIONS ECOMMEENNES Assemblée Générale : Gratuité des salles ; frais fixes en totalité 1ère manifestation de l'année civile : - 50% sur les salles ; frais fixes en totalité 2ème à la 4ème manifestation de l'année civile : - 30% sur les salles ; frais fixes en totalité		X
3. MANIFESTATIONS COMMEMORATIVES Repas du 8 Mai, repas du 11 Novembre et les journées commémoratives : Gratuité totale	X	
4. REUNIONS POLITIQUES ET SYNDICALES Conformément à l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gratuité de la salle est accordée pour les informations syndicales et politiques.	X	
5. ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL, SERVICES PUBLICS		
Mairie d'Ecommoy	X	
Communauté de communes Orée de Bercé Belinois	X	
Ecole de musique intercommunale	X	
Ecoles maternelles et primaires publiques et privées	X	
Collège Alfred de Musset	X	
Association Cinéambule	X	
Partage	X	
Comité de jumelage franco-allemand d'Ecommoy	X	
Etablissement Français du Sang	X	
Institut Régional de la Santé	X	
Amicale des employés communaux d'Ecommoy	X	
La Boutique du Cœur	X	
Familles rurales d'Ecommoy		X
Croix Blanche d'Ecommoy		X
Paroisse d'Ecommoy		X
Amicale des écoles publiques d'Ecommoy		X
Comité des Fêtes d'Ecommoy		X
6. COMICE AGRICOLE CANTONAL		X

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A15-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A15

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

15 –Remplacement de la vaisselle cassée ou perdue de la salle « Les quatre vents »

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

15 – Remplacement de la vaisselle cassée ou perdue de la salle « Les quatre vents »

Lors de sa réunion du 22 Novembre 2023, la Commission Finances a pris connaissance des propositions de tarifs 2024 pour le remplacement de la vaisselle cassée ou perdue de la salle « Les quatre vents », et émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les tarifs applicables au 1er Janvier 2024, pour le remplacement de la vaisselle cassée ou perdue de la salle « Les quatre vents », comme suit :

.../...

DESIGNATION	HT	TTC
Verres 11 cl	2,66 €	3,19 €
Verres 16,5 cl Arco roc	2,43 €	2,91 €
Flûtes Champagne	2,78 €	3,34 €
Sorbets	1,45 €	1,74 €
Assiettes Plates	2,89 €	3,47 €
Assiettes à Dessert	2,32 €	2,78 €
Assiettes Creuses	3,42 €	4,10 €
Sous-Tasses	1,39 €	1,67 €
Tasses à Café	1,91 €	2,30 €
Tasses à Déjeuner	3,59 €	4,31 €
Sous-Tasses Déjeuner	2,66 €	3,19 €
Couteaux	0,47 €	0,56 €
Fourchettes	0,29 €	0,35 €
Cuillères à Café	0,11 €	0,13 €
Cuillères à Potage	0,29 €	0,35 €
Cuillères à sauce	2,84 €	3,41 €
Légumiers	8,86 €	10,63 €
Raviers Ovales	5,33 €	6,40 €
Plats Inox	17,83 €	21,40 €
Sauciers	0,69 €	0,83 €
Corbeilles à Pain	7,12 €	8,55 €
Brocs	6,26 €	7,51 €
Verseuses Café	8,90 €	10,68 €
Fait-tout	138,96 €	166,75 €
Louches	3,36 €	4,03 €
Pinces à Servir	3,90 €	4,67 €
Salières	1,68 €	2,02 €
Poivrières	1,68 €	2,02 €
Moutardiers	1,16 €	1,39 €
Plateau à desservir	18,24 €	21,89 €
Coupe Pain	139,13 €	166,95 €
Plats de Cuisson	77,91 €	93,49 €
Couteaux poisson	4,45 €	5,34 €
Fourchettes poisson	4,45 €	5,34 €

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A16-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A16

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	21

OBJET :

II – FINANCES

A – Tarifs applicables au 1er Janvier 2024

16 – Camping municipal « Les Vaugeons »

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

16 – Camping municipal « Les Vaugeons** »

Conformément au contrat de délégation de service public confiant la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'animation du camping municipal « Les Vaugeons**» a D.G.T.E Laurent GUYOT, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, les tarifs proposés pour 2024, annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

.../...

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102A16-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102A16

DATE D ARRIVEE
23 NOV. 2023
MAIRIE D'ECOMMOY

Camping "les vaugeons"
19 rue de la charité 72220 ecommoy
siret : 518 [illegible]
06 49 55 [illegible]

Tarifs camping Ecommoy 2024

Forfait 1 personne	6€/nuit
Forfait 2 personnes	8€/nuit
Personne supplémentaire	3€/nuit
Enfant de moins de 18 ans	2€/nuit
Forfait électrique	4€/ jour
Animaux	1€/ jour
Forfait complet Camping-car	10€/nuit

Locatifs

Mobilhome 2 personnes 150€/ semaine 25€ /nuit

Mobilhome 2 pers pmr 150€/ semaine 25€/nuit

Mobilhome 4 personnes 180€/semaine 35€/nuit

Tente safari 8 personnes 200€/semaine 50€/nuit

Tente armée 6 personnes 180€/semaine 40/nuit

Tente bangali 4 personnes 150€/semaine 30€/nuit

Tarifs ouvriers

Nuitée 8€ avec électricité pour 1 personnes

Plus 3€ par personne supplémentaire

Le mois 150€ plus sous compteur

Mobilhome 15€/nuit/pers

Le mois 175€/pers plus sous compteur électrique

Le mois 200€/2 pers plus sous compteur électrique

Annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 Novembre 2023

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102B-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102B

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

II – FINANCES

B – Participation des communes aux frais du RASED

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

B - Participation des communes aux frais du RASED

Monsieur le Maire rappelle que les communes sur lesquelles intervient le RASED, participent aux frais de fonctionnement de cette structure et que la répartition ne s'effectue pas en fonction des effectifs des écoles mais en fonction du nombre d'aides apportées à chaque commune au cours de l'année scolaire précédente.

Pour l'année scolaire 2022/2023 une dépense de 1 827,17 € au titre du fonctionnement a été enregistrée sur le budget 2022, 221 interventions ont été dénombrées, ce qui amène aux montants suivants :

- Ecommoy .....73 aides soit 603,54
- Marigné Laillé ..... 21 aides soit 173,62
- Saint-Gervais-en-Belin..... 51 aides soit 421,65
- Saint-Mars-d'Outillé ..... 36 aides soit 297,64
- Saint-Ouen-en-Belin ..... 18 aides soit 148,82
- Laigné en Belin ..... 16 aides soit 132,28
- Saint Biez en Belin..... 6 aides soit 49,61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre les titres comme définis ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102C-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102C

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	22

OBJET :

II – FINANCES

C – Subvention d'investissement aux associations

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

C - Subventions d'investissement aux associations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 Juin 2023, le Conseil Municipal a attribué, comme suit, des subventions d'investissement aux associations qui en ont fait la demande :

Associations	Montants votés
Elan Gymnique Ecomméen	728,00 €
Anim'Ecommoy	180,00 €
Les Archers d'Ecommoy	95,00 €
Club de Tir Sportif du Maine	722,00 €
Ecommoy Football Club	60,00 €
US Ecommoy Handball	335,00 €
La Croix Blanche	315,00 €
Société des Courses	2 045,00 €
Mille Clubs et Loisirs	500,00 €
Club du Temps de Vivre	20,00 €
Total	**5 000,00 €**

.../...

Ces subventions ont été attribuées sous condition, les associations devant fournir les justificatifs de ces investissements.

M. RICART membre de la Société des Courses ne prend pas part au vote.

Au vu des justificatifs fournis par les Associations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier, comme suit, le montant des subventions d'investissement voté le 12 Juin 2023 :

Associations	Montants votés
Elan Gymnique Ecomméen	1 934,00 €
Anim'Ecommoy	32,00 €
Les Archers d'Ecommoy	120,00 €
Club de Tir Sportif du Maine	696,00 €
Ecommoy Football Club	76,00 €
US Ecommoy Handball	659,00 €
La Croix Blanche	379,00 €
Société des Courses	340,00 €
Mille Clubs et Loisirs	647,00 €
Club du Temps de Vivre	22,00 €
Total	**4 905,00 €**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102D-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102D

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	22

OBJET :

II – FINANCES

D – Modification des subventions attribuées à des associations pour une animation « gros budget »

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

D – Modification des subventions attribuées à des associations pour une animation « gros budget »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 Avril 2023, le Conseil Municipal a attribué, comme suit, une subvention pour une animation « gros budget », à différentes associations :

Associations	Montants votés
Ecommoy Football Club	1 160,00 € (tournoi U13)
Société des Courses	2 000,00 € (concours attelage)
Courir à Ecommoy	1 260,00 € (Corrida)

Ces subventions, d'un montant maximum de 20 % des dépenses estimées, ont été attribuées à la condition que les associations fournissent le bilan de leur animation.

M. RICART membre de la Société des Courses ne prend pas part au vote.

Au vu des bilans fournis par les Associations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier comme suit le montant des subventions « gros budget », pour les deux associations ci-dessous :

Associations	Montants votés
Société des Courses	1 883,00 € (concours attelage)
Courir à Ecommoy	842,00 € (Corrida)

Le montant de la subvention pour Ecommoy Football Club reste inchangé, soit 1 160 €.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102E-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102E

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

II – FINANCES

E – Versement d'une subvention exceptionnelle à Ecommoy Football Club

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

E – Versement d'une subvention exceptionnelle à Ecommoy Football Club

Monsieur le Maire expose que le terrain de football du Collège vient d'être refait et par conséquent il est inexploitable pendant plusieurs mois.

La Commune d'Yvré le Polin a accepté, par convention avec l'association Ecommoy Football Club de lui mettre à disposition, son terrain de football, moyennant une redevance unique de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle du même montant à Ecommoy Football Club, afin de lui permettre de faire face à cette dépense occasionnelle.

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102F-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102F

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

II – FINANCES

F – Provisions pour créances douteuses

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

F - Provisions pour créances douteuses

Monsieur le Maire expose que l'instruction budgétaire et comptable de la M 57 prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses en vertu du principe comptable de prudence.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public. Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu, notamment, de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision pour atténuer la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité qui est théoriquement supérieure à celle qui peut être attendue.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de deux ans. Le montant du taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant du taux de la provision pour créances douteuses à hauteur de 15%. Ce taux s'appliquera sur les restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés au 31 décembre de l'année budgétaire.

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1102G-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1102G

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

II – FINANCES

G – Non remboursement de crédit de TVA

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

G – Non remboursement de crédit de TVA

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la clôture de l'exercice budgétaire, à la demande de la DGFIP, le conseil municipal est appelé à délibérer pour acter un trop demandé de remboursement de TVA pour l'opération complexe du Mouv' nGo Wattway, à régulariser pour l'année 2023.

Le montant en question est de 23 392 € inscrit sur le compte 65888.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régulariser cette écriture.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1103A-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1103A

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

III – Construction de la Ludo Médiathèque

A – Présentation du PCSES (Projet Culturel Scientifique Educatif et Social)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

III – CONSTRUCTION DE LA LUDO MEDIATHEQUE

A - Présentation du PCSES (Projet Culturel Scientifique Educatif et Social)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) de la ludo médiathèque.

Le PCSES est un document stratégique qui permet de « partager les enjeux de la lecture publique, garantir la dynamique des projets portés par les collectivités territoriales avec l'aide de l'État et assurer l'inscription sur la longue durée de cette politique publique» (d'après la brochure du Ministère de la culture).

Cet outil de pilotage interne mais aussi externe définit les objectifs du ou des établissements sous la forme d'un texte validé par l'Etat (DRAC) qui est le fruit du dialogue avec les équipes et les partenaires. La première étape d'élaboration d'un PCSES consiste à faire un diagnostic territorial et un bilan critique de l'existant en matière de lecture publique.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document qui pose les bases du projet de la ludo médiathèque.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1103B-DE
en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1103B

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

III – Construction de la Ludo Médiathèque

B – Constitution du jury de concours

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

III – CONSTRUCTION DE LA LUDO MEDIATHEQUE

B – Constitution du jury de concours

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 Septembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de concours restreint avec niveau de prestations «esquisse + » en vue de l'attribution d'un marché négocié de maitrise d'œuvre.

Conformément aux articles R2162-17 et suivants du Code de la Commande Publique, il est nécessaire de composer un jury, constitué de personnes indépendantes des participants au concours.
Lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente.

Monsieur le Maire précise que pour les collectivités territoriales, les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury.

Le jury, présidé par le Maire est chargé d'examiner et émettre un avis sur les candidatures et les offres.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le jury à 9 membres, comme suit :
  - Les six membres de la Commission d'appel d'offres
  - Un tiers de personnes possédant la qualification professionnelle particulière exigée pour participer au concours ou une qualification équivalente
- Précise que le jury pourra être complété par des experts dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics et finances avec voix uniquement consultative,
- Délègue au Maire :
  - la nomination des personnes qualifiées et de fixer le montant de l'indemnité de participation qui leur sera versée,
  - la désignation des experts ayant voix consultative
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Approuve l'inscription des crédits correspondants sur les budgets 2024 et suivants

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1104-DE
en date du 04/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1104

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

IV – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UGAP POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

IV - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UGAP POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre marché actuel de fourniture et d'acheminement de gaz naturel, conclu avec la Société Engie, dans le cadre d'un dispositif d'achat groupé d'énergie avec l'UGAP prendra fin le 30 Juin 2025.

Afin de pouvoir bénéficier du nouveau dispositif de l'UGAP qui débutera le 1er Juillet 2025 jusqu'au 31 Décembre 2028, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UGAP.

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1105-DE
en date du 04/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1105

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

V – CONVENTION DE PASSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

V – CONVENTION DE PASSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de passage relative à l'ouverture au public d'un chemin de randonnées sur le domaine public autoroutier concédé (autoroute A28).

Cette convention a pour objet de définir les modalités par lesquelles COFIROUTE autorise l'usage d'un sentier de promenades et de randonnées aménagé à cet effet sur le Domaine Public Autoroutier Concédé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201243-20231127-2023D1106-DE
en date du 04/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023D1106

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

21 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

04 Décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	20
VOTANTS	23

OBJET :

VI – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le Lundi vingt sept Novembre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, Mme TAILLECOURT - RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GERAULT (pouvoir à M. GOUHIER) ; Mme ABEGG excusée ; M. WEIBEL (pouvoir à Mme BARBERO) ; M. LELIEVRE excusé ; Mme JOUBERT ; Mme PERRIOT-PASQUET (pouvoir à M. PINCHAULT) ; Mme ROQUAIN excusée.

M. DAVID a été élu Secrétaire.

VI - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des décisions prises en application de sa délégation en matière d'urbanisme :

- **Urbanisme :**

M. le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

DATE DE RÉCEPTION DIA	RÉFÉRENCES CADASTRALES	ADRESSES
04/10/2023	ZL 333	ROUTE DES GUERINIERES
16/10/2023	ZL 334 - ZL 335 - ZL 336 - ZL 337 - ZL 338 - ZL 351	ROUTE DES GUERINIERES
18/10/2023	ZL 326	ROUTE DES GUERINIERES
23/10/2023	AD 453	2 RUE VICTOR HUGO
26/10/2023	AM 175	38 ROUTE DE TOURS
27/10/2023	AM 175p	38 ROUTE DE TOURS

Le Secrétaire de séance
Claude DAVID

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER